



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 2020-174-1.21 modifiant le règlement n° 2020-174 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Compton,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 11 mai 2021, le conseil municipal de la municipalité de Compton a adopté un projet de règlement modifiant le règlement n° 2020-174-1.21 modifiant le règlement n° 2020-174 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Avis est également donné **qu'une consultation écrite** se tiendra à compter du 20 mai jusqu'au 4 juin 2021 (15 jours).

Cette consultation écrite permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits par courriel à urbanisme@compton.ca ou par courrier (3 chemin de Hatley, Compton, Québec J0B 1L0) et ce, pendant 15 jours suivant la publication du présent avis.

Le projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire. Il contient des dispositions qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la municipalité <https://compton.ca/fr/municipalite/reglements-urbanisme.php> ou une copie peut être obtenue gratuitement à l'Hôtel de Ville situé au 3 chemin de Hatley, à Compton de 8 h 30 à 16 h les lundi, mercredi et jeudi, de 8 h 30 à 17 h 30 le mardi et de 8 h 30 à 12 h le vendredi.

DONNÉ À COMPTON, ce 19 mai 2021

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier